

Nouveaux usagers dépistés porteurs d'une bactérie multirésistante ou présentant des diarrhées ou infection

Si l'usager est en précautions additionnelles (isolement) :

*Ne jamais transférer les meubles (lit, table de chevet, table et chaise) dans une autre chambre. Déplacer les usagers en civière ou en chaise roulante.

*Le changement des rideaux au départ ou transfert des usagers porteurs/suspects d'une diarrhée, d'une bactérie multirésistante ou d'une infection, doit être fait par le service d'Hygiène et salubrité (voir les recommandations lorsque c'est requis dans le tableau ici-bas).

*Le matériel se trouvant dans la chambre au moment du départ de l'usager le suivent dans sa prochaine chambre ou sont jetés aux ordures.

Pathogène	Mobilisation	Dépistage	Désinfection (HS)	Particularités	Affichette
SARM+	- Mettre affichette contact « A » - Usager de médecine : sera transféré au 2^e Est en chambre privée - Usager qui est admis pour une chirurgie, peut rester en chirurgie - Usager en GA reste en GA *** Il n'y a pas de chambre attirée unique lors de l'hospitalisation, et non nécessaire de les cohorter un à la suite de l'autre	- Dépister l'usager à ses côtés (si chambre semi-privée) et ne pas l'isoler - Ne pas fermer le lit - Suivi de l'usager par le service de PCI - Dépister l'usager à l'arrivée et tel que prescrit dans Hélios	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Désinfecter l'espace usager SARM + la toilette et les surfaces « High touch » dans la chambre avec le désinfectant en vigueur avant toute réadmission - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié <u>Aucun jumelage</u> ne peut être effectué en l'absence du service PCI sur place - Sauf si avis du service PCI, les usagers doivent être mis en chambre privée	 Québec
ERV+ ou Suspect ERV	- Mettre affichette contact « B » - Usager de médecine : sera transféré dans <u>la zone ERV 1^{er} Est</u> en chambre privée non nécessaire de les cohorter un à la suite de l'autre - Usager qui est admis pour une chirurgie, peut rester en chirurgie - Usager URFI ou soins palliatifs peut rester en chambre privée en Soins de transition <u>Jamais</u> au 2^e Est	- Dépister l'usager à ses côtés (si chambre semi-privée) et mettre le voisin de chambre en précautions contact ERV - Isoler le contact étroit ERV en chambre privée ou semi-privée si chambre privée non disponible - Dépister l'usager à l'arrivée et tel que prescrit dans Hélios <u>Toujours séparer le suspect ERV du contact ERV</u>	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Désinfecter la chambre <u>au complet</u> deux fois avec le désinfectant en vigueur avant toute réadmission - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible <u>Aucun jumelage</u> ne peut être effectué en l'absence du service PCI sur place - Suivi de l'isolement par le service de PCI	 Québec

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>

Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

AMC-DG-10020

Contact ERV	- Mettre affichette contact « B » - Isolement au chevet lors d'une hospitalisation en chambre privée ou semi-privée Ne jamais mettre d'usager avec un isolement en chambre privée débordée	- Dépister l'usager à l'arrivée et tel que prescrit dans Hélios - Suivi de l'isolement par le service de PCI	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Désinfecter l'environnement de l'usager et la toilette selon l'affichette en place avant toute réadmission - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible - Attribuer la salle de bain à un usager et l'autre une chaise d'aisance (gestion faite par l'équipe de soins et indiquer à la porte de salle de bain qui est l'utilisateur)	 ARRET PRÉCAUTIONS CONTACT SE PRESENT VOTRE ENVOI DANS LA CHAMBRE VISITEURS ET PERSONNEL AVANT D'ENTRER dans la chambre - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE - PORTER DES GANTS À LA SORTIE de la chambre - ENLEVER LES GANTS - ENLEVER LA ROBUSS - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE MATÉRIEL DÉDIÉ OU DÉGONNABLE APRÈS USAGE PROCESSION PARTICULIÈRE (B) Québec
Dépistage Préventif SARM/ERV /EPC-A	- Mettre affichette contact « B » - Usager ayant séjourné dans un établissement autre que l'HAL (CHSLD, Centre de réadaptation, autres hôpitaux, autres pays, etc.) - Chambre privée ou semi-privée (isolement au chevet) Ne jamais mettre d'usager avec un isolement en chambre privée débordée	- Dépister l'usager à l'arrivée et tel que prescrit dans Hélios - Suivi de l'isolement par le service de PCI	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Désinfecter l'environnement de l'usager et la toilette selon l'affichette en place avant toute réadmission - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Attribuer la salle de bain à un usager et l'autre une chaise d'aisance (gestion faite par l'équipe de soins et indiquer à la porte de salle de bain qui est l'utilisateur)	 ARRET PRÉCAUTIONS CONTACT SE PRESENT VOTRE ENVOI DANS LA CHAMBRE VISITEURS ET PERSONNEL AVANT D'ENTRER dans la chambre - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE - PORTER DES GANTS À LA SORTIE de la chambre - ENLEVER LES GANTS - ENLEVER LA ROBUSS - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE MATÉRIEL DÉDIÉ OU DÉGONNABLE APRÈS USAGE PROCESSION PARTICULIÈRE (B) Québec
MDRO (BGNMR groupe 2) dans un spécimen clinique ex. : urine, plaie, etc.	- Mettre affichette contact « A » - Usager en chambre privée	- Ne pas isoler ni dépister le voisin de chambre (si chambre semi-privée), ne pas fermer l'autre lit - Suivi de l'isolement par le service de PCI	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Désinfecter l'environnement de l'usager et la toilette selon l'affichette en place avant toute réadmission - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible - Aucun jumelage ne peut être effectué en l'absence du service PCI sur place	 ARRET PRÉCAUTIONS CONTACT SE PRESENT VOTRE ENVOI DANS LA CHAMBRE VISITEURS ET PERSONNEL AVANT D'ENTRER dans la chambre - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE - PORTER DES GANTS À LA SORTIE de la chambre - ENLEVER LES GANTS - ENLEVER LA ROBUSS - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE MATÉRIEL DÉDIÉ OU DÉGONNABLE APRÈS USAGE PROCESSION PARTICULIÈRE (A) Québec

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2025-04-14
AMC-DG-10020		Révision :	2025-12-19

EPC+ Ou Suspect EPC	- Mettre affichette contact « A » - Usager en <u>chambre privée</u> obligatoire en médecine <u>1^{er} Ouest</u> - Usager qui est admis pour une chirurgie, peut rester en chirurgie	- Dépister usager à ses côtés (si chambre semi-privée) et mettre le voisin de chambre en précautions contact EPC - Isoler le contact étroit EPC dans une chambre privée <u>prioritairement</u> - Dépister l'usager à l'arrivée et tel que prescrit dans Hélios <u>Toujours séparer le suspect EPC du contact étroit EPC</u>	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Au départ, désinfecter la chambre <u>au complet</u> avec désinfectant en vigueur avant toute réadmission - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible - Suivi de l'isolement par le service de PCI <u>Aucun jumelage</u> ne peut être effectué en l'absence du service PCI sur place	 ARRET PRÉCAUTIONS CONTACT LE PATIENT DOIT Rester dans la chambre VISITEURS ET PERSONNEL AVANT D'ENTRER dans la chambre - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE - PORTER DES GANTS À LA SORTIE de la chambre - ENLEVER LES GANTS - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE MATÉRIEL DÉDIÉ OU DÉCONTAMINÉ APRÈS USAGE PROHIBÉ PARTICULIÈREMENT Québec
Contact EPC	- Mettre affichette contact « A » - Cet usager doit être admis en priorité dans une chambre privée - Si chambre privée non disponible, isolement au chevet dans une chambre semi-privée Ne jamais mettre d'usager avec un isolement en chambre privée débordée	- Dépister l'usager à l'arrivée et tel que prescrit dans Hélios - Suivi de l'isolement par le service de PCI	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage et lors du congé - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible	 ARRET PRÉCAUTIONS CONTACT LE PATIENT DOIT Rester dans la chambre VISITEURS ET PERSONNEL AVANT D'ENTRER dans la chambre - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE - PORTER DES GANTS À LA SORTIE de la chambre - ENLEVER LES GANTS - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE MATÉRIEL DÉDIÉ OU DÉCONTAMINÉ APRÈS USAGE PROHIBÉ PARTICULIÈREMENT Québec
<i>Acinetobacter baumannii</i> multi résistant (BGNMR groupe 1)	- Mettre affichette contact « A » - Usager en chambre privée <u>obligatoirement</u>	- Dépister usager à ses côtés (si chambre semi-privée) et mettre en contact « A » - Isoler le contact « A » dans une chambre privée <u>prioritairement</u>	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Au départ, désinfection de la chambre <u>au complet</u> (les 2 lits si chambre semi-privée) - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible <u>Aucun jumelage</u> ne peut être effectué en l'absence du service PCI sur place	 ARRET PRÉCAUTIONS CONTACT LE PATIENT DOIT Rester dans la chambre VISITEURS ET PERSONNEL AVANT D'ENTRER dans la chambre - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE - PORTER DES GANTS À LA SORTIE de la chambre - ENLEVER LES GANTS - HYGIÈNE DES MAINS AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE MATÉRIEL DÉDIÉ OU DÉCONTAMINÉ APRÈS USAGE PROHIBÉ PARTICULIÈREMENT Québec

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice : Direction générale	Entrée en vigueur : 2025-04-14
AMC-DG-10020	Révision : 2025-12-19

Dépistage préventif /Contact <i>Candida Auris</i>	- Mettre affichette contact « C » - Usager ayant séjourné dans un établissement en éclosion, ou hors du Québec - Usager contact étroit d'un cas de <i>Candida Auris</i>	- Isoler l'usager en contact « C » dans une chambre privée prioritairement - Dépister l'usager à l'arrivée et tel que demander par le service PCI	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage et lors du congé - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible - Attribuer la salle de bain à un usager et l'autre une chaise d'aisance (gestion faite par l'équipe de soins et indiquer à la porte de salle de bain qui est l'utilisateur)	
<i>Candida Auris</i>	- Mettre affichette contact « C » - Usager en chambre privée obligatoirement	- Dépister l'usager à ses côtés (si chambre semi-privée) et mettre en contact « C » - Isoler le contact étroit en « contact C » dans une chambre privée prioritairement	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Au départ, désinfection de la chambre au complet (les 2 lits si chambre semi-privée) - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible <u>Aucun jumelage</u> ne peut être effectué en l'absence du service PCI sur place	
<i>Clostridioides difficile</i> / Diarrhée ¹ associée au C.Difficile	- Mettre affichette contact « C » - Laisser l'usager sur l'unité d'origine en chambre privée obligatoirement - Usager ayant la diarrhée et en attente de résultat est installé en précautions additionnelles « Contact + » et peut rester en chambre semi-privée	- Dépistage non demandé pour le voisin de chambre (si ne présente pas de diarrhées), donc pas d'isolement nécessaire - Suivi de l'isolement par le service de PCI	Toxine + par PCR pour un usager en chambre semi-privée : - Désinfection de la chambre au complet (les 2 environnements et salle de bain) en 3 étapes : désinfectant en vigueur – rinçage eau – solution chlorée et changer les rideaux - Après cette désinfection, le voisin de chambre peut réintégrer sa place sans isolement	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable si disponible - Lingettes de solution de chlore stabilisé <u>Aucun jumelage</u> ne peut être effectué en l'absence du service PCI sur place	

¹ Se référer à la note de service du 2019-04-09 : Gestion des usagers lors des précautions additionnelles lors d'un dépistage de *C. difficile*.

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2025-04-14
AMC-DG-10020		Révision :	2025-12-19

Tableau des précautions additionnelles – Hôpital Anna-Laberge

Gastro-entérite (Nausées et/ou Vomissements et/ou diarrhées)	▪ <u>Si admission de l'urgence</u> : chambre privée ▪ <u>Si sur département</u> : chambre semi-privée. Isoler en chambre les 2 usagers ▪ Le voisin du cas symptomatique devient obligatoirement en isolement préventif, garder les 2 usagers dans la même chambre et en isolement gouttelettes-contact	▪ Suivi de l'isolement par le service de PCI	▪ Désinfecter quotidiennement selon l'affichage ▪ Lors du congé ou de la levée des précautions additionnelles, désinfection de la chambre au complet selon l'affichette à la porte et changer les rideaux ▪ Si l'un des usagers a son congé, transférer l'autre dans une chambre privée ad suivi du service PCI	Matériel dédié Pince de saturomètre jetable si disponible Si <u>plus de 3 selles liquides en 24h</u> modifier l'affiche pour la Gouttelettes-contact+ et demander un dépistage pour recherche de C. Difficile
Influenza/VRS	▪ <u>Si admission de l'urgence</u> : iso gouttelettes-contact en chambre privée ▪ <u>Si sur l'unité de soins</u> : usagers ensemble depuis moins de 4 heures, séparer les usagers pour transférer l'usager symptomatique en chambre privée avec iso gouttelette-contact ▪ Si ensemble depuis plus de 4 heures, garder les 2 usagers dans la même chambre avec séparation physique (rideau ou paravent) en précautions additionnelles gouttelettes-contact	▪ Suivi de l'isolement par le service de PCI ▪ Le voisin de chambre ne nécessite pas de dépistage Influenza ou VRS, à faire seulement si présence de symptômes	▪ À la levée de l'isolement désinfection de la chambre au complet selon l'affichette à la porte et changer les rideaux ▪ Si l'un des usagers a son congé, transférer l'autre dans une chambre privée jusqu'à suivi du service PCI	Matériel dédié Pince de saturomètre jetable si disponible Ne pas jumeler les différents virus dans la même chambre

Direction émettrice :	Direction générale
-----------------------	--------------------

AMC-DG-10020

Entrée en vigueur :	
---------------------	--

2025-04-14

Révision :

2025-12-19

Tableau des précautions additionnelles – Hôpital Anna-Laberge

Zona	- Admission toujours en chambre privée avec précautions additionnelles de contact - Si zona localisé chez un usager non-immunosupprimé : contact « A » - Si zona localisé chez un usager immunosupprimé, mettre en précautions additionnelles aériennes-contact avec pression négative - Si zona disséminé, précautions additionnelles aériennes-contact avec pression négative ***Une lésion de zona qui est séchée et/ou croûtée ne nécessite plus de précautions additionnelles	Choix de chambre pour la pression négative au besoin : - Urgence 21 - UHB - 5-1 1^{er} Est - 117 - Soins intensifs # 8 2^e Est – 217 (unité portative – option de dernier recours)	- Désinfectant en vigueur - Au départ, changer les rideaux - Respecter le temps d'attente selon le nombre d'échanges d'air ou attendre 6 heures si l'information est non connue	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable	
Varicelle	- Admission en chambre privée avec pression négative (adulte et enfant) - Précautions additionnelles aériennes-contact avec pression négative	- Si hospitalisé en pédiatrie au 2e Est Choix de chambre pour la pression négative : - Urgence 21 - UHB - 5-1 1^{er} Est - 117 - Soins intensifs # 8 2^e Est – 217 (unité portative – option de dernier recours)	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage et lors du congé - Au départ, changer les rideaux - Respecter le temps d'attente selon le nombre d'échanges d'air ou 6 heures si l'information est non connue	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable	

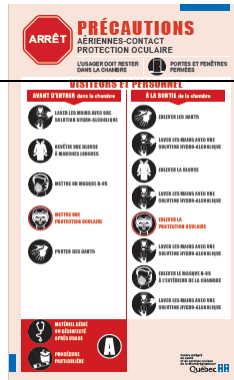
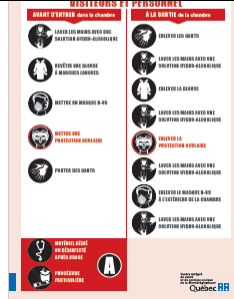
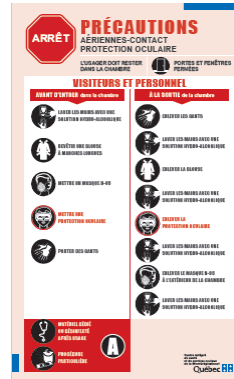
Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2025-04-14
AMC-DG-10020		Révision :	2025-12-19

Tuberculose suspectée ou confirmée	- Admission en chambre privée et pression négative (PN) - Précautions additionnelles aériennes seulement Si usager suspecté déjà hospitalisé en chambre partagée : - Relocaliser le voisin de chambre (pas d'ajout de précautions additionnelles requises pour lui) - Fermer la porte de cette chambre partagée où est l'usager suspecté en attendant que la chambre à PN se libère - Usager suspecté en chambre privée avec pression négative (PN) - Au départ de l'usager suspecté de la chambre partagée, fermer la porte pour un temps d'attente selon le nombre d'échange d'air de la pièce ou 6 heures si non disponible - Faire désinfecter la chambre après le temps d'attente	- Si hospitalisé en pédiatrie au 2^e Est <u>Le suivi de l'isolement est effectué par le médecin</u> Choix de chambre pour la pression négative : - Urgence – 21 - UHB - 5-1 1^{er} Est - 117 - Soins intensifs # 8 2^e Est – 217 (unité portative – option de dernier recours)	Attendre : 60 minutes en salle d'opération - Pas de temps en radiologie ou en salle de traitement <u>si l'usager a porté son masque</u> - Si non respect du port de masque ou retrait durant l'examen ou IMGA effectué, respecter le temps d'attente selon le nombre d'échanges d'air ou 6 heures si l'information est non connue	- Désinfectant en vigueur - Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable	 Québec
Rougeole suspectée ou confirmée	- Admission en chambre privée et pression négative (PN) - Précautions additionnelles aériennes seulement Si usager suspecté déjà hospitalisé en chambre partagée : - Relocaliser le voisin de chambre et mettre en précautions additionnelles aériennes afin de déterminer le type de contact (se référer à l'AMC-DG-10017) - Fermer la porte de cette chambre partagée où est	- Si hospitalisé en pédiatrie au 2^e Est <u>Le suivi de l'isolement est effectué par le médecin</u> Choix de chambre pour la pression négative : - Urgence – 21 - UHB – 5-1 1^{er} Est - 117 - Soins intensifs # 8	Attendre : 60 minutes en salle d'opération - Pas de temps en radiologie ou en salle de traitement <u>si l'usager a porté son masque</u> - Si non respect du port de masque ou retrait durant l'examen ou IMGA effectué, respecter le temps d'attente selon le nombre d'échanges d'air ou 2 heures si l'information est non connue	- Désinfectant en vigueur - Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable	 Québec

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2025-04-14
AMC-DG-10020		Révision :	2025-12-19

	l'usager suspecté en attendant que la chambre à PN se libère - Usager suspecté en chambre privée avec pression négative (PN) - Au départ de l'usager suspecté de la chambre partagée, fermer la porte pour un temps d'attente selon le nombre d'échange d'air de la pièce ou 2 heures si non disponible - Faire désinfecter la chambre après le temps d'attente	2^e Est – 217 (unité portative – option de dernier recours)			
MRSI (Maladie respiratoire sévère infectieuse)	- Précautions additionnelles aériennes-contact et protection oculaire - Admission en chambre privée et pression négative (PN) - Si aucune chambre à pression négative n'est disponible : placer l'usager dans une chambre individuelle avec porte fermée et toilette individuelle ou chaise d'aisance en attente qu'une chambre à pression négative se libère	Choix de chambre pour les précautions aériennes : - Urgence – 21 - UHB – 5-1 1^{er} Est - 117 - Soins intensifs # 8 2^e Est – 217 (unité portative – option de dernier recours)	Attendre : 60 minutes en salle d'opération - Pas de temps en radiologie ou salle de traitement si l'usager a porté son masque - Si non respect du port de masque ou retrait durant l'examen ou IMGA effectué, respecter le temps d'attente selon le nombre d'échanges d'air ou 6 heures si l'information est non connue - Au départ, changer les rideaux	- Désinfectant en vigueur - Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable	
Fièvres hémorragiques (Ebola, Marburg, Lassa, etc.)	- Précautions additionnelles aériennes-contact et protection oculaire. Précautions particulière Ebola : se référer au cartable Ebola : - Admission en chambre privée et pression négative (PN) - Si aucune chambre à pression négative n'est disponible : placer l'usager dans une chambre individuelle avec porte fermée et toilette individuelle ou chaise d'aisance en attente qu'une chambre à pression négative se libère	Choix de chambre pour les précautions additionnelles : - Urgence – 21 - UHB – 5-1 1^{er} Est - 117 - Soins intensifs # 8 2^e Est – 217 (unité portative – option de dernier recours)	Attendre : - Pas de temps en radiologie ou salle de traitement si l'usager a porté son masque - Si non respect du port de masque ou retrait durant l'examen ou IMGA effectué respecter le temps d'attente selon le nombre d'échanges d'air ou 6 heures si l'information est non disponible	- Désinfectant en vigueur - Matériel dédié - Pince de sature jetable - Chaise d'aisance si pas de toilette dédiée dans la chambre - Registre des visiteurs et des employés qui entre dans la chambre. <u>Restreindre au maximum</u>	

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2025-04-14
AMC-DG-10020		Révision :	2025-12-19

	Si résultat positif suivre la trajectoire pour le transfert au CHUM pour les adultes et à Ste-Justine pour les enfants et les femmes enceintes.		Au départ, jeter tout le matériel et la lingerie qui se trouve dans la chambre.	Aucun soin post mortem, <u>aucun retrait</u> de matériel médical ET ne pas déplacer le corps à la morgue.	** Référez-vous au cartable Ebola disponible à l'urgence pour l'affiche PA en multicouches du CHUM**
Covidⁱ (SRAS-CoV 2) (Usager en dépistage)	- Précautions additionnelles aérienne-contact et protection oculaire (selon directives CNESST et les directives ministérielles en vigueur) - Faire le dépistage COVID le plus rapidement possible. Le suspect COVID peut rester dans cette chambre (porte fermée) ainsi que le co-chambreur si la séparation physique entre les deux (rideau) est respectée en attente du résultat - Si le résultat est positif, évaluer la possibilité de transférer sur la même unité en chambre privée avec pression négative ou de jumeler avec un autre usager ayant le même virus. Faire un dépistage COVID chez le co-chambreur et isoler en gouttelettes-contact. Il est préférable de transférer le co-	Dépistage selon ordonnance médicale ou ordonnance collective *** Si un usager est déclaré positif à l'observation, le transférer dans les civières ciblées en précautions additionnelle aérienne-contact et protection oculaire. Si l'usager couché a un contact dans la même chambre ou cube, le voisin est mis en précautions additionnelles gouttelettes-contact	Si <u>présence D'IMGA</u> : - En salle d'opération ou en radiologie attendre le temps d'attente selon le nombre d'échanges d'air ou 6 heures si l'information n'est pas connue - Pas de temps en radiologie ou salle de traitement si l'usager a porté son masque - Si non respect du port de masque ou retrait durant l'examen effectué, respecter le temps d'attente selon le nombre d'échanges d'air ou 6 heures si l'information est non connue - Au départ, changer les rideaux	- Désinfectant en vigueur - Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable	

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
 Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2025-04-14
AMC-DG-10020		Révision :	2025-12-19

	chambreur dans une <u>chambre privée</u> si disponible				
Coqueluche Oreillons	- Précautions additionnelles gouttelettes - Admission en chambre privé	Dépistage selon l'ordonnance médicale	- Désinfecter quotidiennement selon l'affichage - Au départ, changer les rideaux	- Désinfectant en vigueur - Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable	
Poux/gale	- Admission en chambre privée - Procéder au retour des effets personnels et des vêtements à la famille ou procéder au lavage de ces derniers.	N/A	- Aviser le service d'hygiène et salubrité au départ pour une désinfection adéquate de l'environnement avec balayeuse munie d'un filtre HEPA - Au départ, changer les rideaux	- Matériel dédié - Pince de saturomètre jetable *** Hygiène des mains avec eau et savon exclusivement***	
Punaises de lit	- Isolement contact (chambre privée) et retrait des vêtements et objets personnels pour éviter la dispersion dans l'environnement - Mettre le tout dans un double sac fermé hermétiquement et retourner les effets à la maison	N/A	- Aviser le service d'hygiène et salubrité au départ pour une désinfection adéquate de l'environnement de l'endroit où se trouvait la personne avant le déshabillage. (Balayeuse à filtre HEPA + désinfection) - Au départ, changer les rideaux	- S'informer si les visiteurs vivent dans le même milieu - Si oui : manteaux et effets personnels dans un double sac de plastique bien fermé et le laisser dans la chambre de l'usager. À la fin de la visite, accompagner	

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2025-04-14
AMC-DG-10020		Révision :	2025-12-19

				les visiteurs à la sortie pour une gestion adéquate des vêtements. Le sac ayant servi aux effets personnels devra être jeté	
Entretien des équipements de soins qui sont en contact avec l'usager et/ou son environnement					
* Si souillures visibles une lingette doit être utilisée avant de procéder à la désinfection *  A 1 étape : Lingette désinfectante B 2 étapes : Lingettes désinfectantes C 1 étape: Lingette de chlore stabilisé					
Hygiène et salubrité					
A 1 étape : Peroxyde d'hydrogène (si souillure visible faire B) B 2 étape : Peroxyde d'hydrogène C 3 étape : Détergent – eau – Solution chlorée approuvée					

ⁱ Sauf indication contraire du service PCI, un usager qui développe une infection à la COVID-19 demeure sur son unité d'acquisition. Un usager COVID devant être hospitalisé à partir de l'urgence est orienté vers l'unité correspondant à sa spécialité, en chambre à pression négative. Par exemple :

- COVID et AVC ou COVID et ERV+ → 1er Est
- COVID et chirurgie → 2e Ouest
- COVID et EPC+ → 1er Ouest
- Usager pédiatrique COVID, usager COVID et SARM+, ou tout autre usager COVID ne correspondant pas aux cas précédents → 2e Est

Références : Guide de prévention des infections (2019). Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>
Guide d'intervention – La tuberculose (2017) Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-271-05W.pdf>

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2025-04-14
AMC-DG-10020		Révision :	2025-12-19